



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 110861

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les réflexions exprimées par l'Association des paralysés de France (APF) dans son manifeste intitulé « L'Ambition d'une politique transversale et intégrée du handicap ». L'APF rappelle que les solidarités intra-familiales contribuent aujourd'hui quotidiennement à l'accompagnement social et sanitaire des personnes en situation de handicap mais que celles-ci présentent néanmoins un certain nombre de limites. Elle demande donc une réelle reconnaissance des aidants familiaux permettant, d'une part, à la personne en situation de handicap d'avoir le libre choix de son mode et de son lieu de vie et, d'autre part, aux aidants eux-mêmes de bénéficier d'aides matérielles, financières et psychologiques. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110861

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 2006, page 12107